



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT
Service Aménagement urbain/Déchets
Dossier suivi par *Sophie NUSSBAUM-GIRY/Aurore Vidal*

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2022 -

- PALMARES PROFESSIONNELS DU TOURISME A L'ECHELON COMMUNAL

À retourner au Conseil Départemental **avant le vendredi 25 mai 2022.**

(un seul candidat par catégorie)

COMMUNE DE : _____

CATEGORIE	NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT RETENU PAR LA COMMUNE
1^{ère} Catégorie – Hôtel, restaurant, café, commerce	
2^{ème} Catégorie – Gîte, meublé de tourisme	
3^{ème} Catégorie – Chambre d'hôtes	
4^{ème} Catégorie – Camping, parc résidentiel de loisirs (PRL)	

Merci de joindre les fiches d'inscription des professionnels participant au concours.